

## **PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un plan d'action de développement durable appuie la politique de développement durable qui a été rédigée au préalable. Le plan d'action reprend les axes et objectifs qui ont été présentés dans la politique pour ensuite énoncer l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre par l'organisme. Un nombre illimité d'actions peut être présenté. Il importe seulement de s'assurer qu'il s'agit d'actions qui ont réellement le potentiel d'être réalisées à la fin de la période de validité du plan d'action.

Chaque action se doit d'être le plus [SMART](#) possible, c'est-à-dire spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel. C'est pourquoi le tableau présentant les actions inclut une colonne pour l'indicateur de performance, le responsable et l'échéancier correspondant.

Une page d'introduction peut précéder la liste des actions qui seront mises en place au sein de l'organisme. Un sommaire de quelques lignes peut résumer la démarche de développement durable et rappeler la politique qui a été rédigée. La méthodologie ayant mené au choix des actions, notamment en ce qui a trait à la priorisation des actions à entreprendre, peut être abordée.

## Exemple

### AXE 1 : TRANSPORT

<b>Objectif</b>	<b>Action</b>	<b>Indicateur de performance</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéance</b>
Encourager à la mobilité durable et sensibiliser à cette pratique	Sensibiliser à l'utilisation du transport actif ou durable en offrant des formations aux employés	Participation à la hauteur de 75 % des employés à la formation	Direction générale	2025
	Action suivante ...	...	...	...
Minimiser les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements	Optimiser les déplacements des employés aux bureaux administratifs	Offre d'une fiche de covoiturage aux employés	Responsable des communications	2029
	Action suivante ...	...	...	...